

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 148

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup, M. Descoeur, Mme Duby-Muller, Mme Louwagie, Mme Périgault,
M. Ray et M. Seitlinger

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas de 31 à 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à supprimer la possibilité, pour l'autorité compétente, d'ajouter des prescriptions complémentaires.

Ces dispositions sont en réalité, ni plus ni moins que de nouvelles contraintes se surajoutant aux préconisations déjà très fortes en matière de réglementations encadrant la gestion des haies.